

BILAN DE LA

SEMAINE DE L'ÉNERGIE DES COLLECTIVITÉS

Du 22 au 26 septembre, les CEP de Haute-Normandie ont organisé des visites de sites, ateliers pratiques, conférences techniques... à destination des élus et techniciens des communes : au total, ce sont plus de 130 personnes qui ont été sensibilisées à cette occasion.

Au-delà de cet événement régional, n'oubliez pas que le CEP de votre territoire est à votre disposition pour étudier avec vous quelles possibilités d'économies d'énergie existent dans votre patrimoine communal.



ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE : Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE)

LE DISPOSITIF DE PRIMES DES CEE VA ÊTRE RÉVISÉ AU 1^{ER} JANVIER 2015
POUR PLUS DE SIMPLICITÉ ET D'EFFICACITÉ.

Ce dispositif repose sur un principe simple : les pouvoirs publics imposent aux vendeurs d'énergie et aux distributeurs de carburant, appelés « obligés », de réaliser une certaine quantité d'économie d'énergie soit sur leur propre patrimoine, soit sur le patrimoine des autres.

S'ils n'atteignent pas leur objectif, ils doivent payer une pénalité.

Pour bénéficier de ces primes, n'hésitez pas à contacter votre conseiller qui vous orientera vers la meilleure solution !

Pour que les travaux réalisés sur votre patrimoine puissent être valorisés par un obligé, il est nécessaire qu'il prouve son rôle actif et incitatif dans la réalisation de l'opération, par exemple en vous proposant une prime. De nombreuses communes ont déjà bénéficié de ce dispositif, comme La-Mailleraye-sur-Seine, Veauville-les-Baons, Allouville-Bellefosse, Longueville-sur-Scie, permettant de financer, dans certains cas, 100 % des travaux !

LE SAVIEZ-VOUS ?

2 000 000 000 €

C'est ce que coûtent les appareils électriques en veille par an.

Cela représente environ 11 % de la facture d'électricité des Français, soit 86 € par foyer.

Peu visible, cette "consommation passive" équivaut à une puissance électrique totale mobilisée en permanence de 2 300 mégawatts soit la production de deux réacteurs nucléaires !

PAROLES D'ÉLUS

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, PROJET DE RÉHABILITATION ... LE DISPOSITIF CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ FAIT SES PREUVES À GUICHAINVILLE

Commune faisant partie du Grand Evreux Agglomération, Guichainville compte environ 2 600 habitants. Pour maîtriser la consommation énergétique de ses bâtiments, la commune a fait appel, depuis février 2013, aux compétences d'un CEP pour mener plusieurs actions.

• Des actions simples sans investissement :

- Identification d'un problème de facturation de la maison des associations (remboursement par le fournisseur de 35 000 €).
- Révision des contrats d'énergie (2 000 € de gains estimés).
- Révision des programmations de chauffages sur plusieurs bâtiments (gains à mesurer suite à la saison de chauffe).

Économies réalisées en 2013 : **398 142 kWh**, et environ **37 000 €**

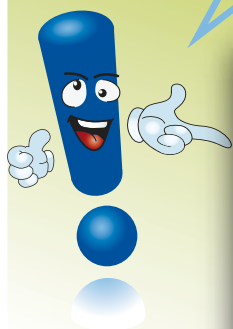
• Des actions et projets plus ambitieux :

- Mise en place de destratificateurs sur la maison des associations qui permettent, dans une salle à forte hauteur de plafond, de rabattre l'air chaud vers le sol.
- Projet d'extension de l'école primaire avec une consommation prévisionnelle de - 40% par rapport à la réglementation.
- Isolation des combles perdus de trois bâtiments pour une surface de 550 m².

Économies attendues suite aux préconisations en 2014 : **29 6850 €**
Gain environnemental attendu en 2014 : **109 Tonnes** équivalent CO₂

Le dispositif du Conseil en Énergie Partagé (CEP) propose aux communes de moins de 10 000 habitants de mutualiser les compétences d'un technicien spécialisé en maîtrise de l'énergie afin de les aider à réduire leurs consommations énergétiques tout en faisant des économies. Il est mis en place et piloté par l'ADEME. **Contactez-le !**

Parlons-en !



VOTRE CONSEILLER

Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime



Hadrien BABKA
02 32 90 20 31



cep@agglodieppe-maritime.com



De gauche à droite :
M. Bibes (maire), M. Touzée (CEP),
M. Pichon (contremaître)
et M. Poirier (maire-adjoint).

M. Poirier, adjoint au maire de Guichainville

« Lorsque David TOUZÉE, CEP du Grand Evreux Agglomération, est venu nous présenter le dispositif en conseil municipal, il a été décidé à l'unanimité d'adhérer au dispositif. En effet, nous avons notamment une explosion des consommations de notre Maison des Associations. Le Conseiller a pu détecter des problèmes de facturation d'énergie qui perduraient depuis plusieurs années. Nous avons également pu profiter de ses compétences techniques afin d'avancer sur des projets de rénovation. Ce qui facilite notre travail en commun, c'est la disponibilité du CEP ainsi que sa capacité à expliquer clairement la technicité de certains projets ou bilans énergétiques réalisés. »

Le geste malin !

Les économies possibles ne se situent pas seulement dans le domaine de l'énergie. Pour alimenter les locaux, le nettoyage des rues, ..., les communes consomment de l'eau.

Comment faire pour diminuer cette consommation ?

Voici quelques exemples :

- **Je repère les fuites** et je les colmate.
- **J'installe des dispositifs de réduction de débit.**
Un mousseur pour robinet est un embout qui se fixe à l'orifice de sortie du robinet, et qui injecte de minuscules bulles d'air dans l'eau pour réduire le débit de 30 à 70% sans perte de confort.
- **Je choisis du matériel économe**
Une chasse d'eau classique consomme 10 litres, un dispositif à double commande utilise 3 à 6 litres.
- **Je réutilise l'eau de pluie** pour l'arrosage des espaces verts.
- **Je limite l'arrosage des espaces verts** en pleine journée.



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie